

délégués - en exercice ...	97
- présents .....	59
Pouvoirs .....	14
Total votants .....	73

**Affaire n°081/04-2022**

TAUX TEOM 2022 - VOTE

**NOTA :**

Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège du syndicat à Tournan-en-Brie, le 12/04/2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 4 AVRIL 2022**

L'An deux mil vingt-deux le lundi 4 avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 28 mars 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bonvoisin.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre MEUDEEC, Alain BRUCHER, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Geneviève SCHEMBRI, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Pascale PRUNET, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):  
Aline COUDERC, Yannick PONCE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :  
André LEFRANÇOIS, Denis THOUVENOT, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre FOUBERT, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziain TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires, Isabelle MASSON, Cyril GHOZLAND, Françoise MILLET, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Sylvain CALDONAZZO, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Philippe LOUISE DIT MAUGER, Maurice BLANCHARD, titulaires, Josiane TROTTIER, Alexandra CHEVALIER, Daniel LANDRY, Régis THAUVIN, suppléants.

**Pouvoirs :**

- de Mme Semonsu à M. Piot (CCBRC)
- de Mme Moerman à M. Saoût (CCBRC)
- de M. Groslevin à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Becquart à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Vasseur à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Oursel à Mme Haller (CAPVM)
- de M. Bord à M. Foubert (CAPVM)
- de M. Mouillot à Mme Phongprika (CAPVM)
- de M. Tasd'homme à M. Oumari (CAPVM)
- de M. Mathérot à M. Benoit (CCPB)
- de M. Leroy à M. Rodriguez (CCVB)
- de M. Poupinot à M. Robert (CCVB)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Delavaux à M. Blanchard (CCVB)

**Absents non représentés :**

**Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :**

Xavier Mauborgne, Nathalie Dutriaux, Jean-Claude Omnès (excusé), Thomas Berthon (excusé), Jean-Pierre Fernandes (excusé), Virginie Brinjean, Jean-Claude Cochet (excusé), Loïc Le Dieu de Ville (excusé), Olivia Leseigneur, Jérôme Rapillard.

**Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :** Franck Grasseler (excusé), Joël Bigot, Christophe Couloumy.

**Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :** François Warmez, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

**Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :** Sofiane Ghozlane, Jean-Claude Olivieri (excusé), Yamina Amara (excusée).

**Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :** Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry, Jean-Claude Merakchi, Eddy Bapelle, Nathalie Robaeys (excusée).

---

**081. Taux TEOM 2022 :**

*Entendu l'exposé,*

***Considérant*** que les bases d'imposition prévisionnelles pour 2022 s'avèrent plus élevées que l'estimation présentée lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 7 février 2022,

***Considérant*** le produit attendu par le SIETOM pour l'année 2022,

***Considérant*** la proposition de baisser les taux de TEOM pour continuer sur la tendance baissière des dernières années,

*Sur proposition du Président,*

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré, après vote à main levée*

*Par 66 voix pour et 7 abstentions,*

**VOTE** les taux de TEOM 2022 suivants :

- **Périmètre 1 : 10,40 % (au lieu de 10,90 % en 2021)**
- **Périmètre 2 : 10,10 % (au lieu de 10,30 % en 2021)**
- **Périmètre 3 : 9,25 % (au lieu de 9,45 % en 2021)**

**Délibération adoptée à la majorité.**

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 4 avril 2022.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*